

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

*DECLARATION DE MONSIEUR OMAR HILAË,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT*

Devant

La 10^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 de l'ordre du jour

Panel de discussion sur le droit à l'alimentation

Genève, le 09 mars 2009

Monsieur le Président,

Je voudrais saluer la présence parmi nous de Madame la Haut Commissaire, Madame Navenethem Pillay, le Rapporteur Spécial, Mr. Olivier De Schutter et du représentant du Comité Consultatif Mr. Jean Ziegler et les remercier pour leurs précieuses contributions. Ma délégation profite de cette occasion pour louer les efforts déployés par ces deux mécanismes dans le cadre de leur mandat de suivi de la crise alimentaire mondiale.

La tenue de ce panel revêt une importance capitale et démontre la détermination de notre Conseil à chercher les solutions nécessaires pour assurer le plein respect du droit à l'alimentation pour tous.

Monsieur le Président,

La non réalisation du droit à l'alimentation continue d'être la source de souffrance de millions d'êtres humains vivant essentiellement dans les pays en développement et les pays les moins avancés, qui souffrent de la faim, de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire.

La réalisation effective du droit à l'alimentation dans ces circonstances de crises complexes, qui résultent de la conjugaison de plusieurs facteurs importants, largement évoqués lors de la session spéciale de Mai 2008 et celle de février 2009, requièrent non seulement des actions énergétiques au niveau national, mais aussi, un engagement collectif et des efforts accrus et coordonnés de la communauté internationale, en vertu de l'obligation pour tous les Etats de garantir une alimentation adéquate.

La jouissance du droit à l'alimentation, demeure tributaire de la réalisation des conditions nécessaires pour un climat social sain et favorable au respect de tous les droits de l'homme, avec l'appui et la solidarité internationale. Celle-ci devrait se traduire par davantage d'aide alimentaire et de coopération au développement.

A cet égard, ma délégation estime que les recommandations du Rapporteur spécial, ainsi que son approche triangulaire identifiant les responsabilités des donateurs des partenaires et des bénéficiaires, constituent une base de réflexion sur la meilleure manière d'orienter la coopération internationale vers la réalisation effective du droit à l'alimentation.

Monsieur le Président,

Partant de la conviction que la paix sociale, le bien être et l'épanouissement des citoyens passent par la mise en œuvre effective du droit à l'alimentation, le Maroc a, depuis son indépendance, adopté un système de développement économique qui fait de l'agriculture et de la sécurité alimentaire une priorité nationale.

Cette politique orientée vers le développement de proximité, a été renforcée au cours des dernières années par plusieurs programmes sectoriels et mesures spécifiques dont je cite :

- * La stratégie globale de développement humain et de promotion des droits économiques, socio culturels des citoyens consolidée par le lancement par Sa Majesté Mohammed IV, en 2005 de l'INDH, dans le but de réduire la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.
- * Un nouveau programme de réforme agraire baptisé "Plan Maroc Vert", qui se veut un programme de relance destiné à assurer le développement rapide de l'agriculture marocaine à même d'assurer une production agricole suffisante pour l'alimentation.
- * Un système de compensation institutionnalisé depuis longtemps pour juguler les hausses des prix des denrées de base au niveau mondial.
- * Des mesures d'accompagnement en faveur du secteur agricole pour assurer la disponibilité des aliments de base garant de la sécurité alimentaire.
- * Des campagnes annuelles de solidarité et d'entraide sociales entre les citoyens, ces deux vertus font partie des fondements de la société marocaine.

Je vous remercie Monsieur le Président.